

Romain SimenelI.R.D
romain.simenel@ird.fr*Techniques & Culture* 56, 2011/1 : 224 - 247

COMMENT DOMESTIQUER UNE FORÊT SANS LES HOMMES ?

Une ethnoécologie historique des forêts d'arganiers du Sud-Ouest marocain

« Forêt domestique », « forêt rurale », « forêt paysanne », « forêt anthropique »... les qualificatifs foisonnent pour désigner des écosystèmes considérés jusqu'à peu comme naturels et caractérisés aujourd'hui par leur relation avec l'homme. Même la forêt amazonienne, qui paraissait dans l'imaginaire occidental comme la plus naturelle des forêts, est de nos jours présentée par les écologues comme ayant été en partie façonnée par les pratiques sylvicoles et agricoles semi-nomades des communautés locales (Balee 2002). Pour l'écologie, c'est un revirement radical. L'humain n'est plus vu comme un parasite de la forêt mais comme un être vivant dont l'ingéniosité technique participe au développement de sa biodiversité. La question de l'histoire des relations positives entre sociétés humaines et forêts devient alors un paradigme fort en écologie, susceptible de relancer le débat de savoir « À qui est la forêt ? » et donc d'influer à l'avenir sur les législations internationales de conservation des écosystèmes forestiers (Fairhead & Leach 1995). Mais encore faut-il savoir de quelle histoire parle-t-on. Celle des écologues reconstruite à partir des « empreintes humaines » dans la forêt ? Tout ethnologue parierait fort qu'une telle reconstitution historique soit au final bien différente de celle véhiculée par les communautés humaines qui côtoient la forêt. Car l'apport des communautés humaines à l'enrichissement de la biodiversité d'un écosystème ne répond que très rarement à un dessein explicite mais plutôt à des attentes sociales, symboliques ou religieuses, constitutives d'un rapport historique à l'environnement propre à chaque culture. Parce qu'elle est la seule discipline à même de décrypter le lien historique que les membres d'une société tissent avec leur environnement,

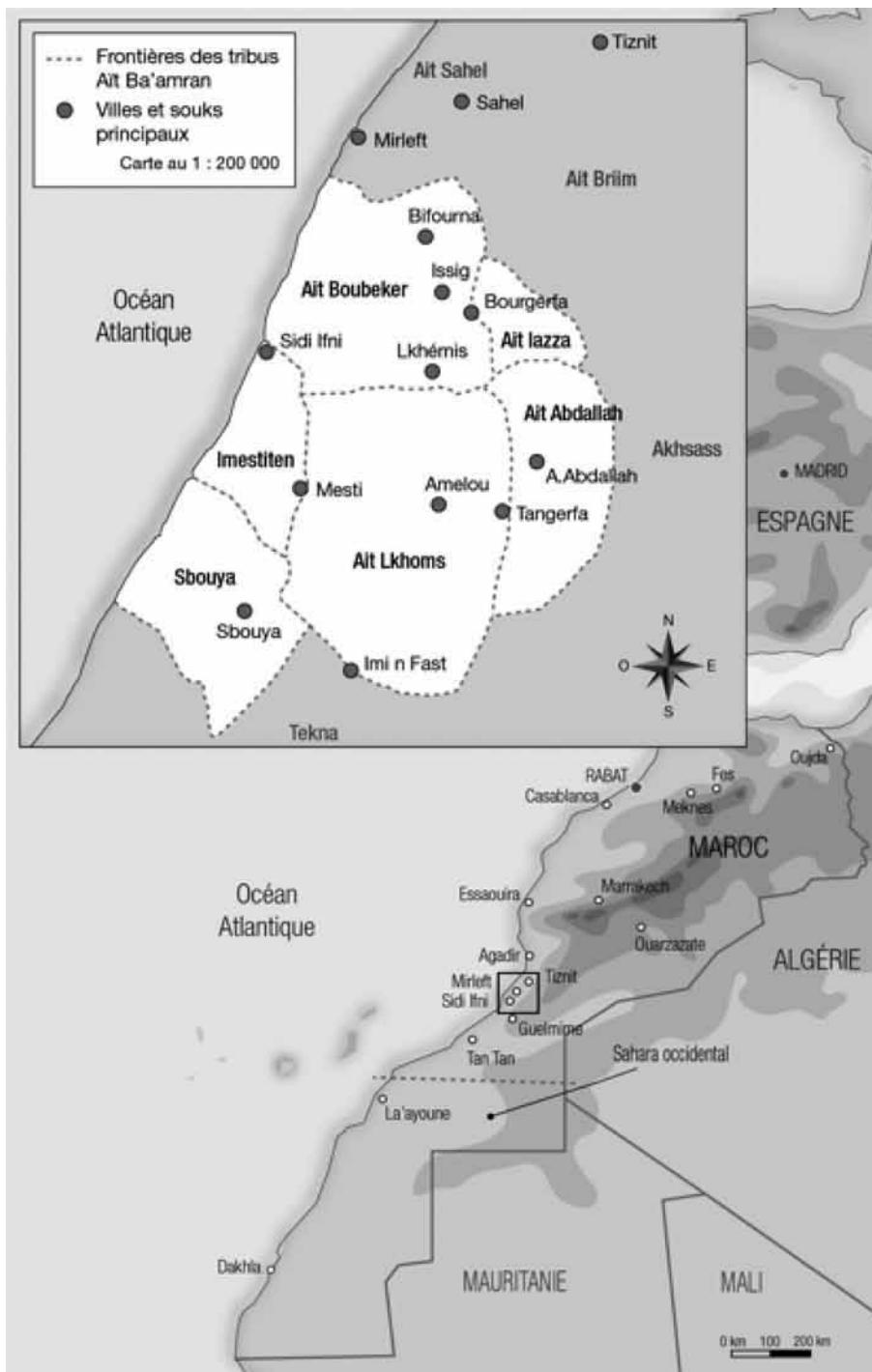
l'ethnologie peut ainsi apporter une contribution majeure à la compréhension des processus de façonnement des paysages et des écosystèmes par les pratiques humaines sur le temps long. C'est ce à quoi s'attache cet article, en croisant les outils de l'écologie historique et de l'anthropologie de la nature à partir d'un terrain certes aux antipodes écologiques de l'Amazonie mais non moins préjugé naturel, le pré-Sahara marocain. Une telle démarche répond à la spécificité du terrain marocain choisi présentant une double spécificité écologique et sociale : l'endémisme des arbres, l'allogénéité des hommes.

L'arganier (*Argania spinosa*) est un arbre endémique du Sud-Ouest marocain dont les noix donnent une huile très prisée depuis quelques années par les politiques de développement nationales ou internationales. L'arganier est aussi connu pour abriter un cortège végétal en partie méditerranéen. Les 850 000 hectares couverts par l'arganier, mis au rang d'espèce naturelle protégée sous prétexte de menace de désertification et de surexploitation pastorale, ont été classés « Réserve de Biosphère » par le programme MAB de l'Unesco en 1995 alors même que la totalité des forêts d'arganiers n'est pas encore domaniaisée par l'État marocain. Les Aït Ba'amran, qui forment une confédération tribale berbérophone au sud de la région à arganiers (Figure 1), se considèrent comme des bannis, des hommes chassés de leur tribu d'origine et qui auraient trouvé refuge en ces terres. Dans une telle société d'exil qui ne valorise aucunement l'autochtonie comme principe d'appropriation du sol, comment ses membres peuvent-ils donc envisager leur action sur un écosystème endémique envers lequel ils se considèrent comme des étrangers ?

Pour évaluer la façon dont les Aït Ba'amran analysent leur impact sur leur milieu, je propose dans cet article de déployer une nouvelle approche des relations entre sociétés et environnement : l'ethnoécologie historique. Une telle approche a pour objectif de relever les connotations historiques et ontologiques que les membres d'une société donnée imputent à l'impact de leur action sur l'environnement. Car si, comme l'a dit Maurice Godelier (1984), « l'Homme a une histoire parce qu'il transforme la nature », l'interprétation que les hommes se font des transformations de la nature dont ils sont les auteurs, n'en est que plus déterminante dans la définition d'une histoire collective. Dans cette perspective, la démarche de cet article est ainsi d'analyser les processus locaux d'afforestation¹, de régénération et de conservation de l'arganier en terrain pré-saharien en les situant dans le cadre de l'histoire collective des Aït Ba'amran. Nous verrons ainsi que les paysans du Sud marocain vont jusqu'à dénier tout impact anthropique sur l'expansion des forêts, alors qu'ils ne cessent pourtant, depuis des générations, de traiter l'arbre comme une véritable espèce domestique. L'occasion est ici donnée aussi d'ouvrir sur la problématique de la protection des espèces endémiques, en comparant les stratégies qu'emploient à cette fin l'Unesco et les forestiers marocains, qui s'appuient principalement sur le concept de réserve, et celles qui sont appliquées par les Aït Ba'amran, tendant à faire de la forêt un sanctuaire.

Des forêts aux frontières

Dans le Sud marocain, et plus précisément chez les Aït Ba'amran, rien dans le mode de vie des habitants ne semble en apparence contribuer au développement de forêts d'arganiers. L'arganier est avant tout exploité dans les champs (*igran*) et dans les zones



Localisation de la confédération Ait Ba'amran (Fig. 1)

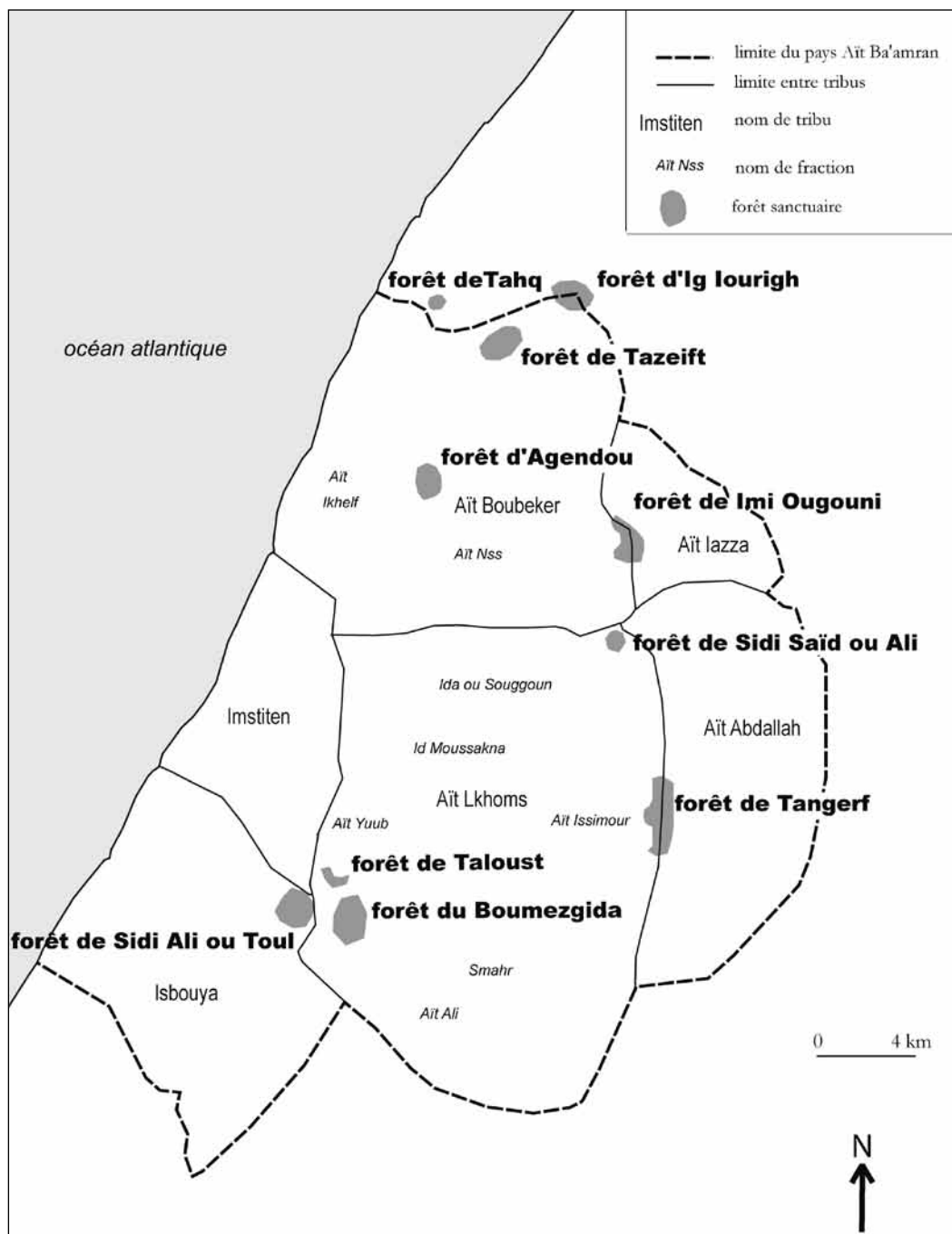
horticoles (*ourti*). Le plus souvent mêlés à divers types d'euphorbes, les arganiers présents en dehors des terres cultivées ne sont pas ou peu entretenus et s'avèrent souvent pâturés par les troupeaux de caprins et d'ovins. Malgré ce système axé sur l'agriculture et en dépit du caractère semi-aride de cette région située en lisière du Sahara, de denses forêts d'arganiers s'agrippent aux pans de quelques vallées montagneuses périphériques. Cette région est ainsi la zone la plus au sud du Maroc abritant des groupements forestiers d'arganiers. Une telle particularité écologique est certes explicable par des facteurs climatiques comme l'influence bénéfique de l'océan, mais la raison principale de la présence d'arganiers dans cette région relève vraisemblablement plus de facteurs socio-écologiques ; c'est en tout cas ce que laisse à penser la répartition spatiale de ces forêts dans le territoire de la confédération.

Le pays Ait Ba'amran se caractérise par la présence d'îlots forestiers d'arganiers égrenés le long des frontières du territoire de la confédération et de celui des tribus et fractions qui la composent, dans des espaces qualifiés d'*agdal* (Figure 2). Comme la plupart des sociétés berbérophones et sédentaires, la société des Ait Ba'amran est organisée de manière segmentaire ; elle est constituée de segments territoriaux de niveaux différents (confédération, tribu, fraction). Les frontières de ces segments longent les massifs les plus élevés du pays, alors que l'intérieur de leur territoire est constitué majoritairement de plaines. Les peuplements d'arganiers qui parsèment ces frontières sont de loin les plus denses de la région (comportant par endroit jusqu'à 600 pieds par hectare), les seuls que l'on puisse véritablement qualifier de « forêts », à l'inverse des arganiers des plaines agricoles.

L'existence de forêts d'arganiers dans ces territoires frontaliers s'explique en partie par le fait que ces derniers présentent une configuration environnementale propice au développement d'un couvert forestier, à savoir le plus souvent sous la forme de vallées montagneuses reculées et moins peuplées que les plaines agricoles situées au cœur du pays Ait Ba'amran. Mais cet argument déterministe ne suffit pas à expliquer pourquoi des vallées similaires qui ne sont pas qualifiées d'*agdal*, ne sont pas couvertes d'arganiers. L'existence de ces forêts tient avant tout au caractère sanctuarisé des territoires dits *agdal* au sein desquels elles s'enracinent, et au régime de mise en défens qui en découle.

La sanctuarisation des forêts d'arganiers : un partage d'espace entre humains et génies

Dans le Sud marocain, l'*agdal* constitue un phénomène de sanctuarisation d'un milieu écologique particulier : les forêts d'arganiers. L'*agdal* est défini localement comme un espace mis en défens et plus ou moins interdit aux activités sylvo-agro-pastorales en raison de la menace perpétuelle de la malédiction d'un saint, d'un homme porteur de *baraka*, de bénédiction divine, jadis mort en ces terres². Tout *agdal* abrite le tombeau d'un saint qui aurait fait de cet endroit sa retraite spirituelle (photo d'ouverture). L'*agdal* est ainsi avant tout un espace sanctuaire. D'après les récits oraux, arrivés en ces terres, les saints ont tout d'abord eu affaire aux *djinn*s, les génies de la tradition musulmane, considérés localement comme les vrais autochtones de la région, ceux qui étaient là avant les hommes. Les *djinn*s sont des génies dont l'aspect original est invisible pour les



Répartition des principales forêts sanctuaires

La carte a été établie à partir de prospections de terrain et de relevés GPS dans les différentes forêts présentées et d'informations recueillies auprès des services des eaux et forêts de la ville de Sidi Ifni. Réalisation R. Simenel & K. Bennaïfo, conception R. Simenel - Sources : enquêtes de terrain, cartes du Capt. Justinon (1930). (Fig. 2)

humains et qui peuvent prendre, entre autres, l'apparence d'un homme ou d'un animal. Le monde des *djinns* est conceptualisé par les Aït Ba'amran comme étant équivalent au monde des humains ; il le double. Créatures de Dieu à l'égal des humains, les *djinns* sont composés d'individualités dotées d'intelligence, d'un langage articulé, de coutumes et de rapports sociaux comparables à ceux des humains (mariage, conflit, assemblée, etc.)³. En cela, les *djinns* sont dotés d'une intériorité anthropomorphe. Les *djinns* sont réputés pour résider avant tout dans les espaces non cultivés, dans les forêts, où ils sont censés avoir leurs demeures et leurs animaux domestiques (gazelles, chacals, bouquetins). La forêt est ainsi l'espace domestique des *djinns* par opposition à l'espace domestique des humains constitué de la maison, des jardins, des champs et des zones horticoles. En conséquence, nous nous démarquons ici de l'interprétation communément admise par la littérature anthropologique sur le Maghreb qui fait du monde des *djinns* un monde sauvage ou naturel (Westermarck 1926 ; Dermenghen 1954 ; Gellner 2003). Il n'y a pas de séparation entre un monde sauvage et un monde domestique, mais entre un monde domestiqué par les humains et un monde domestiqué par les *djinns*.

Les Aït Ba'amran racontent qu'à leur arrivée dans le pays, les saints ont entrepris d'apprendre le Coran aux *djinns*, et de les convertir à l'Islam. Grâce au saint, de païens (*kafir*), certains *djinns* sont ainsi devenus musulmans. Or, la conversion des *djinns* rime avec leur maîtrise, car une fois devenus musulmans, ils se retrouvent au service du saint, exactement comme des étudiants coraniques le seraient de leur maître. Grâce à son contrôle sur les *djinns*, le saint est alors à même de maîtriser tout l'environnement. Il assigne à résidence les *djinns* convertis par lui-même dans des grottes, des rochers, des trous, des arganiers gigantesques ou des cairns, autant de bornes par lesquelles le saint délimite de manière mystique un *agdal*. *L'agdal* est ainsi avant tout un « espace sanctuaire ».

Ces *djinns* devenus musulmans, véritables représentants de la tutelle des saints, vont jouer le rôle de gardiens des espaces sanctuaires en imposant à tout intrus de respecter certaines prescriptions écologiques posées par le saint, comme celles de ne pas couper les branches des arbres ou de ne pas utiliser impunément le couvert végétal comme fourrage ; l'écosystème y est donc préservé. De nombreuses histoires sont racontées sur des individus ayant transgressé les prescriptions écologiques liées aux *agdal* et qui ont fini par subir la punition des *djinns*. Outre le récit de femmes transformées en porcs-épics ou en ogresses suite à leur intrusion dans la forêt avec l'intention d'y couper du bois, d'autres récits racontent comment tel homme eut son œil crevé par une épine de l'arbre qu'il cherchait à couper impunément, ou encore comment le troupeau de tel berger fut frappé par une maladie grave suite à sa conduite pastorale abusive. Dans tous les cas, les *djinns* musulmans sont à l'origine des tribulations des intrus pourfendeurs de ce qui constitue leur espace habitable : les *agdal*. Les *djinns* musulmans sont ainsi perçus comme les gardiens des espaces sanctuaires, comme les garants de leur fermeture à toute activité sylvo-agro-pastorale et cynégétique en cas d'exploitation abusive par l'homme. Les prescriptions écologiques liées aux *agdal* ont ainsi pour vocation principale la préservation des arganiers à l'état de forêt. Contrairement à de nombreuses régions du monde, où la frontière est souvent le théâtre d'une dégradation de l'écosystème causée par les deux parties séparées qui cherchent à l'exploiter [comme c'est le cas en Amazonie (Chaumeil 2000 : 53-70)], dans le sud du Maroc elle est au contraire le lieu de la préservation d'un milieu écologique particulier.

La mise en défens des espaces sanctuaires est indissociable du caractère rituel de leurs limites. Le bornage des *agdal* mis en place par les saints est continuellement entretenu

par les Aït Ba'amran dans un cadre rituel. Qu'il s'agisse d'une grotte, d'un cairn ou d'un arganier massif, chaque borne de l'*agdal*, qui est aussi une demeure de *djinns*, fait l'objet de pèlerinages effectués dans le dessein d'y expulser des problèmes de santé considérés comme contagieux (en particulier les maladies de peau comme les verrues et furoncles, mais aussi les claquages musculaires). Le pèlerin consolide un grand cairn en y ajoutant une pierre préalablement apposée sur la partie du corps atteinte, plante un clou frotté sur une lésion dans l'écorce d'un arganier, ou bien accroche à ses branches du fil barbelé après l'avoir frotté à l'endroit du corps touché par la maladie. Tous ces gestes permettent de se délester aux limites des espaces sanctuaires de maladies contagieuses. Constituant une véritable menace corporelle en raison de l'aspect contagieux des maladies qui y sont contenues, les bornes des *agdal*, véritables épïcêtres de la malédiction et de la *baraka* du saint, accentuent la sanctuarisation de l'espace dans lequel elles s'inscrivent. Plus un espace sanctuaire est visité rituellement, plus les bornes se multiplient ou se consolident le long de ses limites, et plus l'espace ainsi marqué devient à la fois inviolable et réputé pour sa *baraka*. Les bergers appréhendent ces bornes telles des embûches qu'ils pressentent fatales pour leurs troupeaux, car si les chèvres ou les moutons viennent à les approcher de trop près, ils risquent d'attraper les maux contenus dans ces bornes. Le traitement rituel des maladies contagieuses participe ainsi au foisonnement d'obstacles qui accentuent le caractère non-pastoral des espaces sanctuaires. L'activité rituelle qui se déroule aux limites de l'*agdal* contribue à pérenniser son statut écologique particulier, celui de la mise en défens des forêts d'arganiers.

Des forêts pour la descendance du prophète : maîtrise foncière et régulations matrimoniales

Sur les dix territoires dits *agdal* dans lesquels s'enracinent les peuplements d'arganiers recensés sur la carte, huit sont habités par des petites communautés de descendants de saints (les *chorfa*, catégorie sociale la plus valorisée du point de vue religieux). Ces descendants de saints disposent d'habitations, de quelques parcelles agricoles et de zones horticoles situées en bordure de forêt. Ils ne cultivent pas dans la forêt, mais celle-ci fait partie intégrante de leur territoire. Les forêts d'arganiers sont ainsi surtout l'apanage d'une catégorie sociale particulière. Pour maintenir le statut de mise en défens et le caractère sanctuaire de leurs territoires, les descendants de saints sont astreints à respecter certaines règles de vie interprétées en termes de relations de bon voisinage avec les *djinns* musulmans. Occupants des *agdal*, les descendants de saints se distinguent des autres humains par le fait qu'ils cohabitent avec les *djinns* musulmans dont l'espace de résidence privilégié est la forêt.

La première des règles auxquelles les descendants de saints doivent se conformer pour conserver le statut de l'*agdal* est la préservation de l'indivision des terres constamment menacées de démembrement par des problèmes d'héritage. La terre d'un espace sanctuaire doit rester une et indivisible car elle est la propriété du saint. En tant qu'héritiers de la terre, les descendants de saints se doivent de préserver ce patrimoine commun ; le groupe doit rester uni dans la gestion du sol. Rappelons que l'indivision des terres, en empêchant la parcellisation de ces terrains montagneux et donc en permettant l'existence d'espaces

communs non cloisonnés, est un facteur humain propice au développement du couvert forestier. D'après les discours, si la terre d'un *agdal* vient à être divisée, celui-ci perd son statut de mise en défens et donc sa qualité de sanctuaire. Cette « dé-sanctuarisation » est expliquée localement par le fait que la division des terres fait fuir les *djinn*s musulmans qui y résident, et annule la malédiction qui protège ses limites. Dès lors, les limites de l'espace sanctuaire soumis à division perdent toute consistance symbolique et rituelle. Les bornes de saints finissent par s'écrouler, les arbres de saints tombent en désuétude et plus aucun petit cairn n'est construit ; le finage saint disparaît petit à petit et plus rien ne manifeste le caractère sanctuarisé de l'espace. L'indivision foncière est la condition *sine qua non* de la sanctuarisation du milieu. Si la division advient, non seulement le territoire en question perd son statut d'*agdal*, mais les descendants de saints perdent leur statut social car leur lien généalogique au saint s'estompe. En effet, si l'indivision vient à être rompue, l'acte fondateur du saint est rendu caduque car il ne correspond plus à aucune réalité territoriale, et le titre foncier originel est le plus souvent détruit ou parfois oublié et remplacé par de nouveaux titres de propriété. Une fois la division établie, plus rien ne vient alors attester de la légitimité de la filiation au saint.

La règle est donc de tout faire pour garder la totalité du patrimoine foncier au sein de la lignée du saint. Pour arriver à leurs fins, les descendants du saint prennent grand soin de ne pas laisser échapper à l'extérieur de la lignée la terre héritée par les femmes impliquées dans les unions matrimoniales. Pour éviter le démembrement du patrimoine du saint, la communauté des descendants de saints s'astreint d'abord à un certain quota démographique interprété en termes d'un équilibre numérique à préserver entre la population des hommes et celle des *djinn*s. Autant que le nombre de foyers, c'est aussi la fréquence des mariages qu'ils cherchent par là à limiter. Les descendants de saints entretiennent aussi une endogamie relative au sein du lignage qui permet au groupe de garder le contrôle de l'héritage foncier (mariage arabe). Plus fréquemment, ils déshéritent les femmes qu'ils donnent ou qu'ils prennent en mariage par le biais de divers actes comme le don (*sadaqa*) ou la substitution (*ta'asibt*). Par l'exhérédation des femmes mariées, les descendants de saints empêchent les affins, et notamment les neveux utérins, de s'approprier des terres. Enfin, ils ont l'habitude de capter des hommes étrangers, des bannis (*imzouagen*) comme ils aiment les qualifier, qu'ils cherchent à utiliser comme géniteurs.

Après l'indivision, la deuxième règle à respecter pour les descendants de saints, est celle de protéger au quotidien l'écosystème forestier. L'enjeu de cette préservation et la motivation qu'elle suscite relèvent plus d'un souci cosmogonique qu'écologique : si la forêt d'arganiers et la faune qu'elle abrite viennent à disparaître, les *djinn*s musulmans qui l'habitent s'en vont, et le territoire perd son statut de mise en défens et donc son caractère sanctuaire. Les descendants de saints n'entretiennent pas de rapport de prédation avec la forêt, la chasse leur est interdite tout comme la coupe abusive d'arbres. Ils sont autorisés à exploiter avec parcimonie la forêt comme espace de cueillette, de récolte du petit bois et comme parcours pastoral. Les descendants de saints protègent la forêt d'arganiers contre toute forme de prédation venue de l'extérieur. Ils vilipendent ceux des villages voisins qui tentent de s'introduire dans la forêt pour couper du bois, ou pour y faire paître leurs troupeaux de manière abusive. De septembre à fin mai, les descendants de saints autorisent de manière régulée les troupeaux des consanguins et affins, à venir paître sous les arganiers ; mais de juin à fin août, ce qui correspond à la période de fructification des arganiers, les descendants de saints ferment totalement la forêt et défendent à quiconque d'y pénétrer. Les descendants de saints défendent aussi

leurs forêts des tentatives d'intrusion récentes des gardes forestiers, dont l'autorité leur apparaît illégitime malgré son assise institutionnelle. Il faut savoir que cette région est la dernière dont la forêt n'a pas encore été domaniaisée. Et pour cause, les gardes forestiers ne vont guère souvent chez les descendants de saints, car ces derniers s'opposent à eux, mais aussi car ils hésitent à verbaliser des individus dont le statut religieux est reconnu comme étant rattaché à celui du Roi du Maroc, c'est-à-dire celui de descendants du prophète.

La troisième règle relative au maintien du statut de mise en défens des espaces sanctuaires, concerne le comportement moral et le mode de vie des descendants de saints qui se doivent d'être exemplaires. À l'image de leur saint ancêtre, les descendants de saints doivent rester dans le chemin de Dieu, faisant preuve d'ascétisme, d'hospitalité, de générosité et de droiture. Leur territoire est un espace de confiance et de respect où le vol, le jeu et le crime sont proscrits. En principe, les descendants de saints ne doivent pas accumuler de richesse matérielle. Leur rang social est associé à la pauvreté. Si le comportement des descendants de saints vient à faillir, ou si leur mode de vie se modifie, l'aspect sanctuaire du territoire qu'ils occupent s'estompe comme le laissent entendre de nombreux récits.

Lors d'années de sécheresse successives, la *baraka* et l'intégrité morale des descendants de saints sont remises en cause. Ces années-là, les pèlerinages et rituels ne sont plus organisés, les espaces sanctuaires ne sont plus célébrés et leurs limites deviennent poreuses. Cette « dé-sanctuarisation » temporaire des *agdal* se traduit, dans la pratique, par l'ouverture des frontières des tribus et des fractions. Les forêts qui parsèment les frontières servent alors d'espaces pastoraux pour tous les troupeaux d'ovins et de caprins des différentes tribus et fractions Ait Ba'amran. Seul le comportement des hommes, et particulièrement des descendants de saints déterminera, dit-on, le retour à des années plus fertiles et à la re-sanctuarisation des forêts. La *baraka* fluctue ainsi en fonction du climat donnant aux *agdal* une valeur exclusivement fruitière lors des années de pluviométrie moyenne ou une valeur plus fourragère en période de sécheresse prolongée.

Dans le Sud marocain, les forêts d'arganiers, occupées pour la plupart par des descendants de saints, prennent la forme de véritables sanctuaires écologiques : le caractère mystique de ces territoires est indissociable de leur aspect écologique. Cependant, aujourd'hui, les saints ne sont ainsi plus les seuls instigateurs des modes de gestion de l'environnement. La notion locale de « sanctuaire écologique » s'avère en l'occurrence totalement inverse aux concepts occidentaux de « parc » ou de « réserve », au sens de « refuge de la nature », que les grands projets nationaux ou internationaux de protection de l'arganier tendent à imposer dans la région. Ces concepts de parc et de réserve consistent avant tout en une séparation stricte entre les groupements humains et les groupements d'arganiers ou une répartition en zones plus ou moins désanthropisées. Le projet MAB (Man and Biosphere) de l'UNESCO découpe l'espace occupé par l'arganier en trois zones allant du moins anthropique au plus anthropique : une aire centrale (A), une zone tampon (B) et une aire de transition (C). L'aire centrale est classée zone naturelle et a le statut de réserve ou de parc. Normalement, l'aire centrale doit être soustraite aux activités humaines, à l'exception des activités de recherche et de surveillance continue, et dans certains cas des activités de collecte traditionnelles exercées par les populations locales ou d'activités de loisirs appropriées (Arab MAB, Biosphere Reserve Management Plan 1998 : 2). Or, sur les dix-huit zones (A) concernant l'arganier au Maroc, les quatre qui sont en pays Ait Ba'amran se révèlent être en fait des forêts sanctuaires⁴. *A contrario* du concept de réserve que tend à appliquer à ces forêts l'Unesco, avec l'aval

des forestiers marocains, la préservation des forêts d'arganiers résulte localement d'un système social qui attribue à un groupe particulier, celui des descendants de saints, une place spécifique dans le territoire, celle des frontières entre groupes territoriaux. À ces descendants de saints est associé un mode de gestion de l'environnement, la mise en défens, lui-même indissociable d'un mode de vie spécifiquement adapté et dont les principales caractéristiques sont l'indivision, la garde de la forêt et l'ascétisme. De plus, l'accès aux forêts d'arganiers mises en défens est régulé dans un temps saisonnier par les réseaux de parenté. À l'inverse, pour les forestiers et développeurs, la mise en défens consiste à interdire pendant plusieurs années l'accès des zones les plus dégradées aux activités pastorales et sylvicoles.

Quand le champ devient forêt : le rôle de l'anthropisation dans le développement du couvert forestier

Si les espaces sanctuaires jonchant les frontières sont aujourd'hui les territoires les plus boisés et les moins exploités par l'homme du pays Ait Ba'amran, cela n'a pas toujours été le cas : parmi le dédale des arganiers de forêt, la surface du sol laisse apparaître de nombreuses empreintes d'une ancienne activité humaine intense. Toutes les forêts d'arganiers sanctuarisées présentent la caractéristique d'abriter de nombreuses ruines d'infrastructures d'aménagement du sol : des ruines de murets de terrassement, de murets de rétention d'eau, de murets de clôtures mais aussi parfois des ruines d'habitations ; autant de pierres témoignant d'anciennes activités agricoles et horticoles. Qu'elles soient encore intactes ou totalement délabrées, les infrastructures d'aménagement du sol relatives à l'ancienne exploitation agricole des surfaces d'altitude sont clairement identifiées au sein des forêts d'arganiers des descendants de saints. Ces ruines portent des toponymes qui mentionnent leur existence et qui servent de marqueurs de l'espace forestier. Des portions de forêts portent même des toponymes qui révèlent la présence en leur sein d'infrastructures d'aménagement du sol, comme le toponyme *maikurkar*, « là où il y a des murets de terrassements ». Le décalage entre la signification des toponymes qui suggèrent un état agricole des terrains et leur physionomie actuelle, c'est-à-dire celle de terrains forestiers, témoigne des mouvements paysagers dont furent l'objet les territoires des descendants de saints. Tous ces toponymes et ces pierres attestent clairement du passage d'espaces horticoles et agricoles à des espaces forestiers.

Le nombre important de ruines d'aménagement du sol au sein des forêts sanctuarisées témoigne de la dense occupation et exploitation dont ces vallées montagnardes furent l'objet. Compte tenu de la présence systématique de ruines de greniers à blé fortifiés ou d'autres infrastructures de défense non loin de ces espaces boisés, on peut émettre l'hypothèse que cette ancienne exploitation agricole du sol remonte au temps des razzias. En effet, les razzias obligeaient les communautés situées en plaine à gagner les hauteurs et à exploiter épisodiquement les sommets frontaliers qui servaient de refuges ; une fois la paix revenue, de manière temporaire ou permanente comme c'est le cas depuis plus de 80 ans, les surfaces cultivées en altitude sont abandonnées et progressivement laissées à la charge exclusive des lignages de descendants de saints, devenant les occupants permanents

de ces espaces et les garants de leur mise en défens. Le cycle des razzias détermina sans nul doute le cycle de la forêt, puisque chaque déplacement des communautés vers les hauteurs impliquait leur déboisement et un réaménagement du sol, alors que chaque retour en plaine entraînait l'abandon puis la mise en défens par les descendants de saints des champs d'altitude, ce qui favorisa un regain forestier. Aujourd'hui, si le cycle d'occupation des terres n'est plus motivé par les razzias, il est désormais explicable par l'émigration vers les grandes villes du pays ou d'Europe.

Tout cet aménagement du sol montagneux, même abandonné, a participé et participe encore au développement de forêts d'arganiers. Là, se trouvaient avant des espaces agricoles et horticoles d'altitude qui avaient l'aspect de parcelles en terrasses parsemées de pieds d'arganiers entretenus sous la forme de parcs arborés. L'épierrage, qui consiste à retirer manuellement les pierres d'une parcelle caillouteuse, entraîne une augmentation de la capacité de rétention d'eau du sol. La technique du terrassement permet de réduire l'inclinaison des pentes et les différents types de murets en pierres sèches, de terrassement, de clôture ou de rétention retiennent l'eau de ruissellement dans les parcelles et limitent ainsi le stress hydrique subi par les végétaux. Enfin les murets, qui servent d'abris ombragés, capteurs d'humidité propices à la régénération de l'arganier. L'entretien des ravins, la consolidation pierreuse des lits des oueds traversant les parcelles, ainsi que la construction de petits barrages, empêche leur débordement et l'érosion des surfaces inondées. Ces ouvrages participent à la dérivation des eaux vers les terrasses cultivées par l'intermédiaire de canaux d'écoulement qui circulent le long des parcelles. Or, même abandonnées, toutes ces infrastructures façonnent un milieu propice à la germination de l'arganier et au développement du couvert végétal, car elles permettent de contenir l'eau de pluie dans des surfaces inondées de manière ordonnée. Tout cet aménagement du sol a permis aux forêts d'arganiers de s'enraciner là où elles n'auraient jamais pu le faire sans l'action de l'homme. De plus, avec la formation de ces forêts d'arganiers en terrain montagneux, c'est tout un cortège floristique méditerranéen et macaronésien⁵ qui s'est développé sur les pentes ainsi adoucies de ces massifs présahariens. Les techniques d'aménagement de conservation des eaux et des sols en montagne ont modifié les paysages, leur donnant une plus grande plasticité environnementale et permettant l'expansion de forêts d'arganiers et d'un cortège floristique afférent.

Les forêts se sont constituées à partir d'arganiers situés dans les champs et les espaces horticoles abandonnés, donc des arbres façonnés par la main de l'homme par l'intermédiaire de nombreuses pratiques masculines d'entretien et de sélection. Le champ en particulier est à plus d'un titre l'espace de domestication de l'arganier. C'est à l'échelle de l'arbre dans les champs, que les hommes agissent le plus fortement sur l'espèce arganier, à travers des pratiques menées sur plusieurs générations : entretien des pousses spontanées dans des microreliefs artificiels (murets, banquettes, ravines) ou naturels (thalwegs, blocs rocheux), culture des drageons, taille de formation, dépressage (coupe visant à ne sélectionner qu'une seule tige), sélection (Figures 3 à 7). Chaque arganier est ainsi l'expression d'un travail de plusieurs générations d'hommes, depuis ceux qui l'ont protégé à ses débuts, ont sélectionné les meilleurs brins, jusqu'à ceux qui l'ont maintenu et protégé ou à ceux qui parfois le coupent (aussi !) pour dégager l'espace de culture, sachant qu'il se régénérera abondamment et qu'il sera alors possible de recommencer ce long travail de sélection des brins. Par ailleurs, le travail de sélection est clairement manifeste au travers de la terminologie de parenté attribué aux arganiers : les drageons sont les filles des arbres souches alors que les rejets sont les neveux utérins, il y a donc un fort souci

La domestication de l'arganier en plein champ, de la culture des pousses à la récolte des amandons (Fig. 3 à Fig. 7)



Culture des pousses spontanées profitant du relief aménagé des surfaces agricoles, 2010. (Fig. 3)

© R. Simenel

Culture des drageons apparus pour la plupart accidentellement grâce au travail de l'araire dans les champs coupant les racines des arganiers, 2008. (Fig. 4)



© Y. Thomas



© Y. Thomas

Culture des rejets

En fonction du type d'architecture que l'homme veut donner à son arbre, il choisira de sélectionner de un à huit brins de rejets, les autres seront coupés à ras, 2008. (Fig. 5)



© R. Simenel

Un homme élague un jeune arganier
Il débarrasse l'arbre des branches parasites ou malades afin d'accroître son envergure et la productivité en fruits, 2010. (Fig. 6)



© M. Bounnit

Un homme indique l'endroit où il a coupé la branche malade d'un arganier, 2010. (Fig. 7)

de reconnaissance de la filiation des arbres. Les critères de cette sélection se fondent aussi sur une typologie de la forme des coques et des amandons des arganiers, dont les femmes, préparatrices de l'huile d'argan, sont les spécialistes. Selon la classification locale, il y a des amandons à forme longue, des amandons minces et d'autres petits et épais (*tarzift, tazdit, tdnit*). Certaines coques sont précoces (*tamekhlouf*), certaines sont faciles à casser pour en extraire l'amandon alors que d'autres sont dures à casser (*tamelkhot*). De la sorte, les arbres sont identifiés un par un selon la forme de leurs amandons. Cette classification des arganiers selon la forme des coques et des amandons que les femmes mettent en place, structure la récolte dont elles ont la charge une fois par an en juillet-août après maturation des fruits (Figure 8). C'est ainsi que les femmes récoltent en premier les arbres donnant des fruits à coques précoces et des fruits à coques faciles à casser afin de les vendre à un prix élevé avant la chute de la valeur de l'amandon sur les marchés une fois la récolte terminée. Elles mettent aussi de côté les coques dures à casser, qu'elles verseront dans un seau d'eau afin de les ramollir. Si la récolte s'effectue arbre par arbre, il n'en reste pas moins que les paniers en osier des femmes contiennent un mélange d'amandons de formes différentes (Figure 9), une diversité hautement valorisée en termes de goût pour la préparation de l'huile d'argan.

Par ailleurs, au sein des espaces sanctuaires, certains arganiers sont identifiés et sélectionnés de manière symbolique et rituelle pour leur envergure ou l'abondance de leur production de noix. Ces arganiers, qui comptent parmi les plus massifs et fertiles du pays Aït Ba'amran (certains pouvant atteindre jusqu'à 14 mètres de hauteur et 25 mètres d'envergure), portent le nom des saints qui les auraient plantés ou qui se seraient tout simplement assoupis sous leur ombrage. Empreints de la malédiction des saints et sujet à la garde des *djinn*s, ces arganiers sont respectés et entretenus, ils sont mis en défens. En dehors des travaux de dépressage des rejets pour assurer une pleine croissance du ou des troncs centraux, ces arganiers de saints ne sont pas soumis au prélèvement des rameaux, branches, bois et feuillage. Cependant, la mise en défens de ces arganiers ne peut expliquer à elle seule leur surprenante envergure. Il est possible d'émettre l'hypothèse, en attendant les résultats de futures études génétiques approfondies sur la question, que ce soit le patrimoine génétique de ces arganiers, exploité à son optimum grâce aux conditions de mise en défens, qui puisse expliquer leur performance biologique. Le mode d'accès aux noix de ces arganiers saints est rituel, et repose sur une filière exclusivement féminine. Seules les femmes habitant les communautés territoriales voisines de l'espace sanctuaire dans lequel s'enracine l'arganier saint peuvent récolter ses noix dans un temps rituel bien défini. La récolte des noix s'effectue lors de rituels féminins qui ont lieu à des dates bien déterminées dans le calendrier agricole. Il est très probable que ces arganiers pieds-mères identifiés et protégés par le biais de la sainteté et de la filière rituelle féminine ont eu un rôle non négligeable dans la régénération du peuplement arganier en terrain agricole et horticole abandonné. Les forêts d'arganiers d'aujourd'hui se sont ainsi constituées à partir d'arbres, saints ou non, totalement domestiqués par les hommes.

En ce qui concerne certains terroirs d'Afrique de l'Ouest, James Fairhead et Melissa Leach sont arrivés à la conclusion que « l'utilisation actuelle ou passée des terres peut permettre à la forêt de se développer dans la savane alors que cela serait impossible vue l'absence des conditions nécessaires en termes de structure du sol, humidité, limitation des incendies et type de graines » (Fairhead & Leach 1995 : 2). Cet important constat du rôle majeur de l'anthropisation dans le développement des forêts, trop communément qualifiées de « primaires » ou de « sauvages », se confirme dans l'exemple des forêts d'arganiers du Sud marocain.



Femmes récoltant les noix d'un arganier dans un champ, 2010. (Fig. 8)

© M. Boumit



Une femme montre le contenu de son panier en osier rempli d'amandons d'arganiers de tailles diverses, 2008. (Fig. 9)

© Y. Thomas

La sainteté comme forme de gestion religieuse de la régénération des arganiers



La « Vallée des Forgerons » décrite comme un espace agricole dans ce manuscrit du XVII^e siècle (Archives familiales, 1612, Taloust). (Fig. 10)

Si les pierres restent le meilleur indicateur d'une ancienne occupation humaine, les actes fonciers constituent une source inépuisable d'histoire écologique qui témoigne de mouvements paysagers incessants. Par exemple, le document (Figure 10) présenté ci-contre est un manuscrit en peau sur lequel est inscrit un acte de vente daté du début XVII^e siècle. Il décrit une vallée nommée « la vallée des forgerons », aujourd'hui qualifiée d'*agdal*, comme constituée de surfaces agricoles aménagées et arborées. De nos jours, la « Vallée des forgerons » est recouverte d'un dense peuplement d'arganiers soumis à un régime coutumier de mise en défens depuis plus d'un siècle, suite à l'abandon des parcelles placées sous la malédiction d'une sainte, Lalla Mougja, et sous la tutelle d'un lignage de descendants de saints.

Ainsi, si les forêts sanctuaires d'arganiers qui bordent les frontières montagneuses doivent en partie leur existence aux anciens aménagements agricoles, à l'enrichissement

du sol qui leur est lié, ainsi qu'aux techniques de domestication de l'arbre champêtre, ces apports n'ont de réel impact écologique dans le processus d'afforestation que si les surfaces abandonnées sont mises en défens. En effet, la mise en défens des parcelles d'altitude abandonnées implique l'interdiction d'endommager les infrastructures d'aménagement du sol, de voler les pierres qui les constituent ou encore de ramasser la terre. De même, les arganiers cultivés dans les parcelles d'altitude abandonnées et mises en défens (préalablement façonnées et entretenues sous forme de parc arboré), sont alors protégés des prélèvements de rameaux, de feuilles, de bois et de fruits et les jeunes pousses sont préservées des troupeaux de caprins. Les arganiers profitent ainsi de conditions optimales pour la multiplication et la régénération de leur peuplement, ce qui amène rapidement à la formation d'une forêt. Le passage de l'état agricole à l'état forestier de ces surfaces n'a été possible que grâce à la complémentarité entre techniques d'aménagement du sol et système de mise en défens. C'est la conjonction de ces deux paramètres qui permet le développement d'une forêt d'arganiers (jusqu'à 600 pieds par hectare) à partir d'un parc arboré de 10 à 80 pieds par hectare en terrain agricole ou horticole (Figure 11). Au contraire, si l'abandon de l'exploitation de ces parcelles n'est pas suivi de leur mise en défens, l'espace se transforme rapidement en pâturages ouverts et la forêt ne peut pas se développer. Une terre laissée en friche plus de deux ans est souvent réappropriée comme bien commun tout du moins dans l'usage. Or, un peuplement

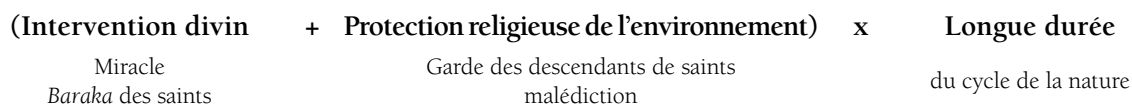


La « Vallée des forgerons »
 aujourd'hui recouverte d'arganiers
 (Taloust, vers Mesti, Maroc), 2003.
 (Fig. 11)

© R. Simenel

d'arganiers met au moins quinze ans à se régénérer. La mise en défens continuelle appliquée aux territoires des descendants de saints facilite à long terme le passage d'un espace soumis à une activité agricole et horticole intense (probablement à l'époque des razzias où ces territoires escarpés servaient de refuge) à un espace aujourd'hui moins peuplé et densément arboré. Cette transition s'accompagne, grâce à l'influence des aménagements du sol, d'une rotation entre l'état agricole et l'état forestier des surfaces concernées. L'existence des forêts d'arganiers dans le Sud du Maroc, dépend moins de mécanismes déterministes que des vicissitudes de l'histoire de la mobilité des hommes. Ces vicissitudes sont gérées par un processus sociologique et symbolique qui consiste à mettre en défens ces espaces abandonnés en les attribuant à une catégorie sociale valorisée du point de vue des valeurs religieuses, les descendants de saints.

Pour synthétiser les deux parties présentées jusqu'ici, nous pourrions dire que les forêts d'arganiers en pays Aït Ba'amran doivent leur existence à un juste couplage qui s'étale dans la longue durée du cycle des hommes et de la nature entre savoirs et pratiques de domestication de l'arbre et de façonnement du sol, et une institution coutumière et religieuse de mise en défens. Le facteur anthropique est ainsi déterminant dans le processus de régénération des peuplements d'arganiers. Pour résumer, le schéma ci-dessous présente une modélisation du processus d'afforestation en ces terres arides, du point de vue de l'écologie historique et de l'ethnologie :



Effacer l’empreinte des ancêtres dans la forêt pour mieux y faire valoir le droit des vivants

La régénération sur la longue durée du couvert forestier dans ces parcelles d’altitude abandonnées répond-elle à un dessein explicite de la part des Ait Ba’amran et si oui, quelle est son interprétation historique ?⁶

De manière surprenante, le discours oral est totalement muet à propos des ruines situées dans les forêts sanctuaires, hormis sur le fait qu’elles soient habitées par les *djinn*s à l’instar de toutes constructions humaines abandonnées. Les Ait Ba’amran n’accordent aucune dimension historique aux toponymes à connotation agricole qui, pour eux, ne sont que de simples lieux-dits. Le discours oral fait aussi l’impasse sur les anciens espaces agricoles auxquels ces infrastructures étaient associées ; personne ne se souvient à qui ils appartenaient ni quand ont-ils été abandonnés. Plus encore, les Ait Ba’amran nient toute influence de ces aménagements sur le développement des forêts d’arganiers. Le processus d’afforestation n’est pas envisagé comme le résultat de l’action des anciens. Le processus écologique et anthropique du développement du couvert forestier n’est pas du tout conscient et appréhendé comme tel, bien au contraire.

L’origine du couvert forestier est toujours imputée localement à la sainteté et son essor est systématiquement interprété en termes de *baraka*. L’existence des forêts d’arganiers est expliquée par l’affiliation des espaces dans lesquels elles s’enracinent, à des saints et à leurs descendants. De nombreux récits oraux mettent en scène catastrophe naturelle et providence comme raisons principales du développement des forêts. L’un d’eux raconte comment telle forêt d’arganiers serait apparue suite à la chute d’un arganier de saint lors du tremblement de terre de 1936. Conséquence des fortes pluies qui suivirent le tremblement de terre, les fruits de l’arganier du saint furent emportés par le courant des oueds en crue et se répandirent un peu partout dans les terres. À partir de cette sainte semence se développa une forêt dont les arganiers sont qualifiés de « neveux » (*aya*) de l’arganier du saint. Selon le regard historique des Ait Ba’amran, la forêt d’arganiers trouve son origine dans un événement à la fois catastrophique et providentiel, le tremblement de terre, et dans la manifestation de la *baraka*, c’est-à-dire la chute de l’arganier du saint et l’ensemencement naturel de ses fruits. Comme l’illustre cette histoire, la pousse initiale des arganiers forestiers est toujours attribuée directement ou indirectement à une intervention divine, et l’arganier de saint est présenté comme l’arbre qui cache la forêt.

La régénération continue des arganiers en forêt est attribuée, quant à elle, exclusivement aux animaux de la forêt qui « travailleraient » pour les saints et pour Dieu. L’écureuil, qualifié de « paysan de Dieu » (*fellah n Rbi*), est désigné comme un acteur clé de la régénération du couvert forestier ; sa manie de stocker des fruits d’arganiers et de les enterrer dans la terre en différents endroits, mais d’oublier la plupart de ses cachettes, est avancée comme l’une des raisons principales du renouvellement du peuplement d’arganiers. Pour justifier la présence d’arganiers enracinés dans les murets de terrassement, on évoque d’ailleurs l’habitude propre à l’écureuil d’y cacher des fruits d’arganiers. Les Ait Ba’amran insistent sur le fait que les arganiers en forêt ont poussé continuellement de manière providentielle et sous l’influence de la *baraka* divine des saints.

(Savoirs et pratiques + Gestion sociale de l'environnement) x

Domestication de l'arbre et
façonnement du sol

Mise en défens par la sainteté
Indivision des terres

Longue durée

du cycle des hommes et
de la nature

Ainsi, le discours sur la formation du couvert forestier ne met jamais en scène le facteur anthropique. Dans l'interprétation historique que font les Aït Ba'amran du développement des forêts d'arganiers, l'influence des anciens aménagements agricoles est passée sous silence, au profit de la *baraka* du saint et de ses descendants. La référence aux saints dans l'explication du développement du couvert forestier ôte toute consistance historique à ce qu'il y avait avant l'intervention providentielle de la *baraka*. L'histoire des forêts, telle qu'elle est racontée oralement commence avec la *baraka* des saints et s'assimile à l'histoire de sa sanctuarisation. Les Aït Ba'amran n'accordent aucun crédit historique à l'impact que les anciens ont pu avoir sur le développement des forêts d'arganiers, car celles-ci sont à la place que leur a assignée la volonté divine. Si le façonnement de l'environnement par les anciens n'a aucune valeur mémorielle, leur histoire n'en est que plus oubliée, c'est en tout cas ce que l'on peut déduire de la logique de Godelier (1984). De la sorte, l'ancienneté d'occupation des terres frontalières par certains groupes est totalement déniée. Les Aït Ba'amran rejettent ainsi toute idée d'implication dans le façonnement de l'environnement sur le temps long et changent ainsi le cours de l'histoire en se positionnant par rapport à leur pays comme de perpétuels nouveaux exploitants, et donc comme des étrangers vis-à-vis de l'écosystème qu'ils côtoient. Les logiques du processus d'afforestation ne répondent ainsi guère à des intentions écologiques concrètes, mais plutôt à des attentes sociales et religieuses. Pour résumer, le schéma ci-dessus présente une modélisation du processus d'afforestation en ces terres arides, non plus du point de vue de l'écologie historique, mais selon le regard local. Par rapport à la première formule, le facteur humain au sens du commun des mortels est éliminé, tant du point de vue des savoirs, de la gestion sociale ou de l'histoire, et ce au profit du facteur divin.

Le sanglier et l'écureuil : l'impossible dialogue sur la conservation de l'arganier

Si l'on se contente de prendre en compte leur discours sur la régénération de l'arganier, l'on pourrait croire que les Aït Ba'amran sont en accord sur le fond avec le discours de l'État marocain et des programmes internationaux de protection des forêts d'arganiers, qui décrit ces dernières comme des écosystèmes naturels et sauvages, reliques d'un couvert forestier datant de l'ère tertiaire. Les Aït Ba'amran dénie ainsi, tout comme l'État marocain, le rôle de l'anthropisation sur le développement des forêts d'arganiers mais pour des raisons très différentes. Pour l'État, il s'agit de ne pas reconnaître l'impact positif des communautés locales sur la régénération de l'arganier, afin de mieux pouvoir légitimer la domanialisation forestière de cette espèce. Pour les Aït Ba'amran, réfuter l'anthropisation des forêts si bien situées le long des frontières tribales, conforte leur sanctuarisation,

l'aspect divin de leur emplacement, et impose à tous de ne pas faire valoir sur ces terres la moindre revendication d'appropriation sous prétexte d'ancienneté d'occupation du sol. Néanmoins, même si pour les Aït Ba'amran la forêt d'arganiers n'est pas anthropique, elle n'en reste pas moins domestique à leurs yeux puisqu'elle constitue l'habitat des *djinn*s.

Cette absence de revendication des droits séculaires sur la forêt d'arganiers de la part des Aït Ba'amran, n'empêche en rien cependant qu'ils s'opposent de manière stricte et engagée contre le bornage du garde forestier ou qu'ils détruisent les clôtures posées par les ONG. Chargé de délimiter la forêt, le forestier est traité localement de *boutagent*, terme équivoque puisqu'il signifie à la fois « propriétaire de la forêt » et « sanglier ». Cette référence au sanglier, emblème de l'interdit (*haram*), qualifie l'exercice de l'autorité de l'État marocain sur la forêt, de véritable transgression. L'argument principal des Aït Ba'amran pour justifier leur opposition à l'intrusion du garde forestier est non pas l'aspect anthropique des forêts d'arganiers, mais l'aspect sanctuarisé des terres sur lesquelles elles s'enracinent. L'intervention du garde forestier devient une profanation d'un espace sanctuarisé par la volonté divine et non une spoliation d'un patrimoine écologique façonné par les anciens. Car personne en ces terres, hormis les forestiers, ne chercherait à revendiquer une quelconque autorité politique sur les forêts d'arganiers qui sont placées sous le sceau des saints et des *djinn*s. C'est ce qu'évoque parfaitement le bestiaire conceptualisé par les Aït Ba'amran mettant en scène les rapports d'appropriation forestière, où la figure du sanglier, profanateur et destructeur de la forêt, emblème du garde forestier et de l'État, vient s'opposer à l'écureuil, artisan des forêts et symbole de la providence sylvestre.

Mise en lumière par les outils de l'écologie historique mais déniée par la société locale, car elle ne correspond pas à sa vision historique du lien au sol, l'anthropisation des forêts d'arganiers constitue cependant déjà un argument de poids dans les débats sur la domanialisation forestière et la réforme du code forestier concernant l'arganier⁷. Or, une forêt anthropique suggère son façonnement sur le temps long par des pratiques humaines, exactement ce dont les Aït Ba'amran veulent se déresponsabiliser sous peine de faire valoir une ancienneté d'occupation du sol, un principe d'appropriation totalement dévalorisé en ces terres. L'image du paysan autochtone ayant façonné de générations en générations la forêt d'arganiers est ainsi aux antipodes de celle que se font d'eux mêmes les Aït Ba'amran. La labellisation des forêts d'arganiers en forêt domestique ou anthropique va ainsi totalement à l'encontre de la connotation historique donnée localement au processus d'afforestation et peut à terme la bouleverser, et par là même remettre en cause le lien d'extériorité que les Aït Ba'amran entretiennent avec leur environnement. À moins bien sûr, d'entendre aussi par domestique, ce qui est domestiqué par les *djinn*s ! C'est bien là le genre de complexité et de difficulté que donnera à affronter le statut juridique de ces forêts rurales : tenir compte de la pertinence historique et ontologique accordée par les différentes cultures aux arguments écologiques relatifs à l'appropriation forestière (anthropisation, domestication, déprise agricole...), voilà un passionnant défi à même d'être relevé par l'ethnoécologie historique.

NOTES

Photo d'ouverture : Terrasses agricoles avec parc arboré, tel que devait être la « Vallée des Forgerons » au xvii^e siècle (Taloust, vers Mesti, Maroc).

1. L'afforestation est le processus de conversion d'espaces non boisés en forêts.
2. Le principe de mise en défens par la sainteté consacré par le terme *agdal* se retrouve dans tout le monde linguistique *tachelhit* en s'adaptant aux pratiques écologiques des différents groupes (voir à ce sujet : Mahdi 1999 : 222 ; Berque 1955 : 267).
3. Raymond Jamous rappelle ainsi que dans le Rif « les *djinn* forment des sociétés organisées à l'image des sociétés humaines, avec un sultan ou chef, des juges, etc. » (2002 : 207).
4. La forêt de Tangerfa, celle de Tazeift, celle du Boumezgida et de Sidi Ali ou Toul (*cf.* Figure 2).
5. La région macaronésienne est une région biogéographique. Le cortège floristique macaronésien couvre les Açores, les Iles Canaries et une partie de la côte atlantique marocaine.
6. Garine E., Langlois O., Raimond C. et *al.* (2003) ont introduit et défini la notion de dessein comme problématique interrogant de manière ethnologique les avancées des travaux d'écologie historique en Afrique.
7. Le code forestier concernant l'arganier a été modifié une douzaine de fois en un siècle, accordant de plus en plus de droits d'usages aux ayants droit.

RÉFÉRENCES

- Arab Man and Biosphere – Unesco 1998 *Biosphere Reserve Management Plan*. Paris.
- Balee, W. (Dir.) 1994 *Footprints of the Forest. Ka'apor Ethnobotany – The Historical Ecology of Plant Utilization by an Amazonian People*. New York : Columbia University Press.
- Berque, J. 1955 *Structures sociales du Haut Atlas*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Chaumeil, J.-P. 2000 Par delà trois frontières, l'espace central du trapèze amazonien (Pérou, Colombie, Brésil). *Autrepart, Logiques identitaires, logiques territoriales* 14 : 53-70.
- Dermenghem, É. 1954 *Le Culte des saints dans l'islam maghrébin*. Paris : Gallimard.
- Fairhead, J. & Leach, M. 1995 À qui est la forêt ? Conservation moderne et historique des terres de la réserve guinéenne de Ziamia. *Document du Réseau foresterie pour le développement rural*, n°18.
- Garine, E., Langlois, O. & al. 2003 Paysage fortuit ou nature construite ? Écologie historique des savanes soudaniennes au nord Cameroun. In T. Muxart, F.-D Vivien & al. (Dir) *Des milieux et des hommes : fragments d'histoire croisés*. Paris : Elsevier.
- Gellner, E. 2003 *Les Saints de l'Atlas* [traduit de l'anglais par Paul Coatalen]. Saint-Denis : Bouchène.
- Godelier, M. 1984 *L'idéal et le matériel*. Paris : Fayard.
- Jamous, R. 2002 [1981] *Honneur et baraka. Les structures traditionnelles dans le Rif*. Cambridge University Press ; New York-Cambridge ; Paris : Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme.
- Mahdi, M. 1999 *Pasteur de l'Atlas. Production pastorale, droit et rituel*. Casablanca : Najah El Jadida.
- Westermak, E. 1926 *Ritual and Belief in Morocco*. Londres : Macmillan.

RÉSUMÉ

Comment domestiquer une forêt sans les hommes ? Une ethnoécologie historique des forêts d'arganiers du Sud-Ouest marocain. « Forêt domestique », « forêt rurale », « forêt paysanne », « forêt anthropique »... les qualificatifs foisonnent pour désigner des écosystèmes considérés jusqu'à peu comme naturels et caractérisés aujourd'hui par l'histoire de leurs relations positives avec l'homme. Mais encore faut-il savoir de quelle histoire parle-t-on. Pour les forêts d'arganiers (*Argania spinosa*) endémiques du Sud marocain, plus précisément chez les Aït Ba'amran, leur existence est due à un processus d'afforestation basé sur la complémentarité entre l'impact sur le long terme des techniques d'aménagement du sol et un système coutumier de mise en défens des ressources forestières régi au nom de pratiques religieuses. Cependant, ce processus d'afforestation ne répond guère à des intentions écologiques concrètes, mais plutôt à des attentes sociales et religieuses. Dans le cas de l'arganier, les paysans du Sud marocain vont jusqu'à dénier tout impact anthropique sur l'expansion des forêts, alors qu'ils ne cessent pourtant, depuis des générations, de traiter l'arbre comme une véritable espèce domestique. L'image du paysan autochtone ayant façonné de générations en générations la forêt d'arganiers est ainsi aux antipodes de celle que se font d'eux-mêmes les Aït Ba'amran : celle de nouveaux arrivants. Mais si, à leurs yeux, la forêt n'est pas anthropique, elle n'en reste pas moins domestique.

ABSTRACT

How to domesticate a forest without the men ? An ethno-historical ecology of the argan forest in southwest Morocco. «Domestic Forest», «rural forest», «farm forest», «anthropogenic forests» ... adjectives abound to describe ecosystems that were, until recently, regarded as “natural” and characterized today by the history of their positive relationships with humans. But which history are we talking about? For the argan forests (*Argania spinosa*) endemic to southern Morocco, specifically in Aït Ba'amran, their existence is due to a process of afforestation. This process is grounded in the complementarity of the impact on the long time of ground infrastructure techniques and a customary system of fencing forest resources which is governed in the name of religious practices. However, this process of afforestation does little to account for ecological concrete intentions, rather, it corresponds to social and religious expectations. In the case of the argan tree, while the farmers of southern Morocco are going to deny any human impact on the expansion of forests, yet they continue to treat the tree as a true domestic species, as they have done for generations. The representation of the indigenous peasant having shaped the argan forest from generations to generations is diametrically opposed to the Aït Ba'amran's one. They perceive themselves as newcomers. But if, in their view, the forest is not anthropogenic, it is nevertheless domestic.

MOTS CLÉS

Ethnologie, écologie historique, Maroc, forêt domestique, sanctuaire, lien au sol

KEYWORDS

Anthropology, historical ecology, Morocco, domestic forest, sanctuary



© R. Simenel